

Communiqué de presse

Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait UNE POLITIQUE AUDACIEUSE FORTEMENT INSPIRÉE DE LA RÉFLEXION DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Dimanche 17 décembre 2006 - C'est avec une grande satisfaction que la présidente du Conseil du statut de la femme (CSF), Me Christiane Pelchat, accueille la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes rendue publique aujourd'hui par la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Me Carole Théberge.

« Je me réjouis que cette politique s'appuie sur les six orientations et une grande partie des recommandations que nous avions formulées au gouvernement dans notre avis intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. En somme, elle constitue l'aboutissement de la longue réflexion que le Conseil a amorcée lors de son 30^e anniversaire », déclare la présidente, M^e Christiane Pelchat.

Rappelons que cette première étape a été suivie par la réalisation du mandat confié par la ministre Michelle Courchesne afin de définir une nouvelle approche gouvernementale axée sur l'égalité. Cette approche devait permettre de travailler, à la fois, à sauvegarder les acquis des femmes et à poursuivre les efforts en vue d'en arriver à une véritable égalité de fait entre les femmes et les hommes. L'avis du CSF découlant de cette réflexion a servi de base lors de la commission parlementaire sur l'égalité tenue en 2005. Il est important de souligner que cette consultation générale a suscité un vif intérêt et une mobilisation de la part des groupes de femmes, des institutions et des personnes venus en grand nombre enrichir la réflexion amorcée.

Une démarche audacieuse

Aujourd'hui, le Québec fait figure de précurseur en matière d'égalité. Même les pays du G8 n'ont pas les outils novateurs de gouvernance que se donne le Québec pour faire progresser l'égalité dans notre société et pour bien ancrer cet objectif dans l'appareil de l'État. Le gouvernement s'appuie pour ce faire sur trois leviers. L'approche spécifique qui permet de cibler des actions destinées aux femmes, l'approche transversale visant à intégrer dans les lois, politiques ou services publics les enjeux de l'égalité et, finalement, l'approche sociétale pour mobiliser les diverses composantes de la société.

« Le Conseil du statut de la femme salue donc la volonté du gouvernement de se doter de structures qui lui permettront, notamment, de consolider ses interventions, et d'investir des sommes importantes pour y parvenir. Ainsi, je suis particulièrement fière que la nouvelle politique réaffirme la légitimité et l'importance du Conseil », constate avec enthousiasme Me Pelchat. C'est la première fois qu'au Québec le gouvernement intègre la question de l'égalité dans la mission d'un ministère, en l'occurrence le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

Par ailleurs, le CSF accueille de façon favorable la décision du gouvernement d'établir un système de reddition de compte et le suivi de l'évolution de l'égalité confié à la Commission des affaires sociales. Le gouvernement s'assure ainsi de pouvoir mesurer l'avancement des interventions de chacun des ministères et organismes gouvernementaux engagés dans le plan d'action et de dresser le bilan des résultats

Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont 8, rue Cook, 3° étage Québec (Québec) G1R 5J7 Téléphone : (418) 643-4326 Sans frais : 1 800 463-2851 Télécopieur : (418) 643-8926 www.csf.gouv.qc.ca obtenus à partir d'indicateurs sur l'égalité entre les sexes sous l'œil vigilant des parlementaires et des divers groupes de la société civile. Le gouvernement vient ainsi corriger une lacune observée dans les politiques et plans d'action précédents.

Quelques interrogations

Dans le respect de l'une des recommandations de la Commission des affaires sociales et du CSF, le Québec utilisera, avant l'adoption de politiques et de programmes, l'analyse différenciée selon le sexe qui correspond, pour le CSF, à l'approche transversale. Cette méthode permettra aux ministères et organismes gouvernementaux, de même qu'aux instances locales et régionales de prendre des décisions éclairées en vue d'éliminer les effets insoupçonnés et potentiellement porteurs d'inégalités entre les femmes et les hommes. Toutefois, par souci d'efficacité, le CSF aurait souhaité que le gouvernement précise dans son plan d'action les quinze projets, programmes ou mesures visés par l'analyse différenciée selon le sexe, projets qui devraient se réaliser dans des secteurs stratégiques d'action du gouvernement.

Enfin, le Conseil déplore que la politique et le plan d'action soient plutôt réservés au chapitre de l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes, notamment en matière de santé sexuelle et de santé mentale.

Une contribution du CSF au cœur de sa mission

Dans la continuité de sa capacité à jouer un rôle de visionnaire sur les enjeux de société, le Conseil réalisera divers avis et recherches portant, notamment, sur les stéréotypes, le phénomène de la sexualisation de l'espace public et le pluralisme religieux.

À l'égard de la promotion de modèles et de comportements égalitaires prévue au plan d'action, le Conseil poursuivra ses activités de sensibilisation et d'éducation à l'endroit des jeunes et produira, notamment, un répertoire des outils pédagogiques en matière d'égalité des sexes pour soutenir les efforts du personnel enseignant.

Un projet rassembleur

« Pour le Conseil, la responsabilité de vivre dans une société égalitaire ne doit et ne peut être que l'apanage des femmes et de l'État. L'engagement des instances locales comme régionales, des entreprises, des hommes, des syndicats et du milieu éducatif, pour ne nommer que ceux-là, aura pour effet d'accélérer le passage de l'égalité de droit à l'égalité de fait », de conclure la présidente.

- 30 -

Source: Danielle Beauchemin
Directrice des communications par intérim
Conseil du statut de la femme
418 643-4326 poste 232
danielle.beauchemin@csf.gouv.gc.ca